

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial du produit : Mr Proper - Nettoyant multi-usages (Fraîcheur Océan)  
Code du produit : PA00186877  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)  
[info.fr@pgprof.com](mailto:info.fr@pgprof.com) / [www.pgpro.com](http://www.pgpro.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Conserver hors de la portée des enfants.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Phrases EUH : EUH208 - Contient Benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

# Mr Proper - Nettoyant multi-usages (Fraîcheur Océan)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 3.2. Mélange

| Nom            | Identificateur de produit                  | %     | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] |
|----------------|--|-------|--|---|
| Deceth-8       | (n° CAS) 26183-52-8<br>(Numéro CE) Polymer | 1 - 5 | Xn; R22<br>Xi; R41                           | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Eye Dam. 1, H318                         |
| C9-11 Pareth-8 | (n° CAS) 68439-46-3<br>(Numéro CE) Polymer | 1 - 5 | Xn; R22<br>Xi; R41                           | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Eye Dam. 1, H318                         |

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur. Rougeur. Gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.
- Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

# Mr Proper - Nettoyant multi-usages (Fraîcheur Océan)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.  
Produits incompatibles : Voir la section 10.  
Matières incompatibles : Non applicable.  
Interdictions de stockage en commun : Non applicable.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles
- 8.2.2. Equipement de protection individuelle
- Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
  - Protection de la peau et du corps : Non applicable.
  - Protection des voies respiratoires : Non applicable.
  - Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.
- 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement
- Pas disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriété  | Valeur                   | Unité | Méthode de test/Notes |
|--|--------------------------|-------|-----------------------|
| Apparence  | Liquide.                 |       |                       |
| État physique  | Liquide                  |       |                       |
| Couleur  | Coloré.                  |       |                       |
| Odeur  | plaisante (parfum).      |       |                       |
| Seuil olfactif   | Aucune donnée disponible |       |                       |
| pH   | 10.3                     |       |                       |
| Point de fusion  | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Point de congélation                                   | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Point d'ébullition                                     | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Point éclair   | 60                       | °C    |                       |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Flammabilité (solide, gaz)                             | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Limites explosives                                     | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Pression de la vapeur                                  | Aucune donnée disponible |       |                       |
| Densité relative                                       | Aucune donnée disponible |       |                       |

# Mr Proper - Nettoyant multi-usages (Fraîcheur Océan)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Propriété                       | Valeur   | Unité | Méthode de test/Notes |
|---------------------------------|--|-------|-----------------------|
| Solubilité                      | Soluble dans l'eau.                            |       |                       |
| Log Pow                         | Aucune donnée disponible                       |       |                       |
| Température d'auto-inflammation | Aucune donnée disponible                       |       |                       |
| Température de décomposition    | Aucune donnée disponible                       |       |                       |
| Viscosité                       | 5  | cP    |                       |
| Propriétés explosives           | Pas d'informations complémentaires disponibles |       |                       |
| Propriétés comburantes          | Pas d'informations complémentaires disponibles |       |                       |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Mr.Proper Salmon APC Ocean Liquid HSC

|                |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

#### Deceth-8 (26183-52-8)

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| DL50 orale rat     | 500 mg/kg                    |
| DL50 cutanée lapin | 2001 mg/kg                   |
| ATE (voie orale)   | 500 mg/kg de poids corporel  |
| ATE (voie cutanée) | 2001 mg/kg de poids corporel |

#### C9-11 Pareth-8 (68439-46-3)

|                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| ATE (voie orale) | 500 mg/kg de poids corporel |
|------------------|-----------------------------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 10.3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: 10.3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

# Mr Proper - Nettoyant multi-usages (Fraîcheur Océan)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Effets et symptômes indésirables : Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

| Deceth-8 (26183-52-8)               |          |
|-------------------------------------|----------|
| CL50 poisson 1                      | 10 mg/l  |
| CE50 Daphnie 1                      | 10 mg/l  |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 140 mg/l |
| ErC50 (algues)                      | 10 mg/l  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Deceth-8 (26183-52-8)        |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | La substance est biodégradable. Susceptible de persister. |
| Biodégradation               | > 60 %  |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Deceth-8 (26183-52-8) |               |
|-----------------------|---------------|
| Mobilité dans le sol  | 2000 (≥ 5000) |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| Mr.Proper Salmon APC Ocean Liquid HSC |  |
|---------------------------------------|--|
| Résultats de l'évaluation PBT         | Aucune présence de substances PBT et vPvB. |

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

# Mr Proper - Nettoyant multi-usages (Fraîcheur Océan)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

### 16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

| Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] | Procédure de classification  |
|---|------------------------------|
| Eye Irrit. 2  | D'après les données d'essais |

### 16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

|                     |  |
|---------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4              |
| Eye Dam. 1          | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 |
| H302                | Nocif en cas d'ingestion                                 |
| H318                | Provoque des lésions oculaires graves                    |
| H319                | Provoque une sévère irritation des yeux                  |
| R22                 | Nocif en cas d'ingestion                                 |
| R41                 | Risque de lésions oculaires graves                       |
| Xi                  | Irritant   |
| Xn                  | Nocif  |

### 16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

### 16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*